



REGLEMENT INTERIEUR

1. L'inscription est effective dès lors qu'un premier cours est dispensé par l'un de nos professeurs.
2. L'inscription à l'école de musique Un Air de Rien est annuelle. Nous vous laissons toutefois la possibilité d'arrêter en dessous de trois cours effectués. Passés ces trois cours, l'année complète est due. En cas d'arrêt, les 1 à 3 cours effectués sont facturés. Les cours d'essais sont comptabilisés à partir du premier cours effectué (les cours manqués à partir du premier cours d'essai sont comptabilisés comme cours d'essai).
3. Lorsqu'un élève ne vient pas à un cours, l'heure est due et aucun remboursement ou rattrapages ne seront effectués.
4. En cas d'absence d'un professeur, le cours est rattrapé ou vous est remboursé dans le cas contraire.
5. Les journées de répétitions du ou des concerts de fin d'année qui ne font pas parties de nos cours réguliers vous seront facturées.
6. La date du concert de fin d'année n'est pas définie à l'avance et dépend des disponibilités des espaces pour nous recevoir.
7. Il n'y a pas de cours durant les vacances scolaires et les jours fériés.
8. Les frais d'inscriptions s'élèvent à 40€ par élève.

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE DE UN AIR DE RIEN

1. ENGAGEMENT CONTRACTUEL ANNUEL

1.1 L'engagement envers UN AIR DE RIEN est contractuel et s'étend sur une période annuelle après la dispensation de trois cours d'essais. Les trois cours d'essai seront facturés au tarif horaire standard et seront comptabilisés dès la première séance, indépendamment des absences de l'élève entre le deuxième et le troisième cours.

2. PÉRIODES DE DISPENSATION DES COURS

2.1 Les cours sont dispensés tout au long de l'année, à l'exception des périodes de vacances scolaires et se terminent la semaine qui précède le concert de fin d'année. La date de ce dernier est généralement fixée mi juin mais peut varier en fonction des disponibilités de la salle et dans la limite d'une semaine (plus tôt ou plus tard).

3. PARTICIPATION AUX RÉPÉTITIONS DU CONCERT DE FIN D'ANNÉE

3.1 La participation aux répétitions du concert de fin d'année n'est pas incluse dans le coût annuel des cours et fera l'objet d'une facturation distincte. Les répétitions sont facturées pour tous les élèves participants au concert pour un montant de 40€ par participant(e). Ces frais de répétitions sont fixes et ne seront pas ajustés en fonction d'éventuelles absences.

4. ABSENCES DES ÉLÈVES

4.1 En cas d'absence d'un élève à une séance, l'intégralité de la durée du cours est due, et aucune restitution financière ni séance de remplacement ne sera accordée.

5. ABSENCES DES PROFESSEURS

5.1 En cas d'indisponibilité d'un professeur, la séance sera soit reportée à une date ultérieure mutuellement convenue, soit remboursée à l'élève.

6. MODALITÉS DE RÈGLEMENT

6.1 Les frais de cours et autres services fournis par UN AIR DE RIEN sont exigibles selon une fréquence de paiement mensuelle, et les paiements doivent être effectués par chèques.

7. POLITIQUE D'ANNULATION

7.1 En cas d'annulation d'une inscription avant la fin de l'année scolaire, aucun remboursement ne sera octroyé pour les cours déjà dispensés et aucune restitution financière sous aucune forme (virement, avoir etc...) ne sera octroyée pour les cours restants.

7.2 UN AIR DE RIEN se réserve le droit d'annuler un cours en cas de force majeure ou de circonstances imprévues. Dans une telle éventualité, une restitution financière ou une séance de remplacement sera proposée.

8. MODIFICATIONS DES CONDITIONS GÉNÉRALES

8.1 UN AIR DE RIEN se réserve le droit de modifier ces conditions générales de vente. Les élèves seront informés de toute modification, et ces dernières entreront en vigueur à la date de communication.

En acceptant ces conditions générales de vente, l'élève reconnaît avoir pris connaissance et accepté l'intégralité des dispositions énoncées ci-dessus.

Fait à Marseille, le 01/07/2023.